
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 6 JUIN 1836.

www

RAPPORT fait par M. DESMANET DE BIESME, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Louis-Charles Breinen.

MESSIEURS,

Par pétition en date du 25 mars 1832, le sieur Louis-Charles Breinen demande la naturalisation.

Le pétitionnaire expose que, né à Dunkerque en 1789, il habite la ville d'Anvers depuis 1802; il est marié à une femme belge, dont il a des enfans, et il a négligé, par ignorance, de faire la déclaration exigée par l'art. 133 de la Constitution en temps utile : toutefois, il a d'autres titres encore à faire valoir à l'appui de sa demande : il s'est, à la révolution, enrôlé dans la compagnie Liégeoise, a combattu pour l'indépendance nationale et a été grièvement blessé à la jambe; aujourd'hui qu'il se trouve dans un état bien voisin de l'indigence, il sollicite la naturalisation pour obtenir une place dans les douanes.

Les avis des autorités tant administratives que judiciaires, en attestant ces faits et sa bonne conduite, sont favorables à sa demande.

Le Rapporteur,
DESMANET DE BIESME.

Le Vice-Président,
DU BUS AÎNÉ,
